

C.I.J.

Communiqué No. 50/27.

Non officiel.

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été communiqués à la presse:

Le mercredi 28 juin, l'audience s'est poursuivie dans la seconde phase de l'affaire consultative relative à l'interprétation des traités de paix avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie. Le représentant du Gouvernement du Royaume-Uni, Mr. G.G. Fitzmaurice poursuit et termine l'exposé oral commencé à la fin de la séance d'hier.

En présentant la thèse de son Gouvernement, Mr. Fitzmaurice invoque, inter alia, l'avis rendu par la Cour internationale de Justice, le 30 mars 1950 dans la première phase de la même affaire, des considérations générales de nature juridique et doctrinale, et le texte même des clauses compromissoires des traités de paix. Il termine son exposé en demandant à la Cour de rendre une réponse affirmative sur les questions III et IV.

La Haye, le 28 juin 1950.

---